

## **Engagement des candidats et du Président sur le Darfour : véritable espoir ?**

*Grâce à l'initiative d'Urgence Darfour, plusieurs candidats se sont exprimés sur la situation au Darfour le 20 mars à la Mutualité et ont présenté la politique qu'ils mettraient en œuvre pour résoudre cette crise une fois élus ; à cette occasion, l'actuel Président de la République et son ministre des Affaires étrangères ont également souhaité expliciter leur gestion de ce dossier et les mesures qu'ils vont porter dans les prochaines semaines. La dynamique consensuelle qui se dessine ces derniers jours en faveur des populations du Darfour, ainsi que le fait que plusieurs candidats aient déjà signé l'acte d'engagement proposé par Urgence Darfour ne doivent pas faire oublier l'inaction voire l'attitude de blocage qui ont prévalu jusqu'à présent au niveau français, ni masquer les divergences de fond qui restent pendantes.*

Soulignons tout d'abord que la portée de l'engagement de ces candidats ne vaut pas seulement jusqu'au 6 mai et uniquement pour celui ou celle qui sera effectivement élu(e) à la magistrature suprême, comme l'a souligné l'une des candidates signataires ; chacun des candidats s'est bien engagé, dans son activité d'élu à quelque niveau que ce soit, d'opposant ou de simple citoyen, à continuer de porter avec force les préoccupations de cet appel aussi longtemps que de besoin, bien au-delà du résultat des élections présidentielle ou législatives.

Le constat concernant le drame humain est certes unanime, depuis le nombre de morts jusqu'aux villages brûlés, en passant par les femmes violées, les enfants décharnés et les centaines de milliers de personnes déplacées. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que la priorité et l'urgence vont à la sécurisation et la protection des populations civiles ; cependant, aussi bien les différents candidats que l'actuel ministre des Affaires étrangères ont beau jeu de se défausser sur le Conseil de Sécurité des Nations unies et de déplorer soit l'absence de résolution adéquate pour assurer cette protection, soit son inefficacité ou bien l'impossibilité d'adopter aujourd'hui une telle résolution (à laquelle risquerait notamment de s'opposer la Chine).

Ce cadre onusien existe pourtant bel et bien : il s'agit de la résolution 1706, votée le 31 août 2006, qui prévoit notamment de placer la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS) sous Chapitre VII de la Charte<sup>1</sup> et d'en faire la principale force des Nations unies dans le monde (plus de 20.000 hommes) afin de pouvoir assurer efficacement la protection des populations civiles. C'est un mandat fort et explicite, qui ne se contente pas d'observer un cessez-le-feu qui se fait toujours attendre ou bien de simplement faciliter l'acheminement de l'aide. Ce déploiement a donc été formellement décidé par le Conseil de Sécurité des Nations unies il y a déjà plus de six mois, sans que la Chine ne s'y oppose et sans attendre d'autorisation préalable du gouvernement de Khartoum, qui a simplement été « invité à y consentir ». La base légale est donc là, seule la volonté politique a fait défaut jusqu'à présent : après plus de six mois de tergiversation et de recherche par la diplomatie classique d'un « feu vert »<sup>2</sup> de Khartoum non obligatoire, il est plus que temps d'enfin mettre en œuvre cette résolution.

---

<sup>1</sup> Communément considéré comme autorisant le recours à la force.

<sup>2</sup> Dans l'espoir de l'obtenir, les Nations unies sont allées jusqu'à proposer de remplacer cette force onusienne par une force hybride Union africaine/Nations unies. Après avoir marqué son accord, Khartoum s'est dédit.

Il est évident que cela ne résoudra pas les problèmes de partage des ressources et de démocratisation au Soudan à moyen et long termes, mais permettra sûrement de stopper les massacres et de sécuriser les populations dans l'immédiat. Par là même, en figeant les opérations sur le terrain et en renforçant la capacité d'observation et de dénonciation de la communauté internationale, on favorisera également le retour à la table des négociations et la conclusion d'un nécessaire accord de paix, qui associe réellement toutes les parties, traite de l'ensemble des problèmes et ne soit pas perçu comme imposé au pas de charge par l'Union africaine et les Occidentaux. Pour avoir déjà perdu trop de temps et de vies innocentes, on ne peut plus attendre un hypothétique accord de paix comme préalable à une intervention armée de la communauté internationale, comme M. Douste-Blazy continue de l'invoquer.

En ce qui concerne le cas de la Chine, il sera toujours temps d'envisager d'ici quelques mois une éventuelle campagne de boycott des Jeux olympiques avec d'hypothétiques effets de contrainte... mais sur un autre dossier que le Darfour ! En effet, nous ne pouvons attendre 2008, d'autant plus que la Chine n'a pas opposé son veto à la résolution 1706. Cela doit bien se lire dans la perspective de la doctrine de la « responsabilité de protéger », corollaire de la souveraineté : dans la mesure où cette résolution ne portait pas atteinte aux intérêts vitaux chinois et après avoir constaté l'incapacité (à tout le moins...) du gouvernement soudanais à assurer la protection de sa propre population, le Conseil de Sécurité a déjà conclu que cette responsabilité lui échoyait désormais.

Il faut maintenant mettre en œuvre la résolution 1706 par l'envoi de troupes : c'est là que peuvent entrer en scène la France et l'Union européenne. Tous les orateurs ont appelé de leurs vœux le déploiement et la mise à disposition des moyens militaires français déjà positionnés au Tchad et en Centrafrique pour, dès demain, observer précisément les mouvements de population et de troupes mais aussi les violations de l'embargo aérien afin de les empêcher. Ces intentions restent à concrétiser. Par ailleurs, si le déploiement d'une éventuelle force de l'UE ne peut se concevoir que dans le cadre d'un mandat onusien, on pourrait envisager que Javier Solana<sup>3</sup>, comme il l'a déjà fait par le passé, signale sa disponibilité au Secrétaire général des Nations unies pour intervenir au titre de la mise en œuvre opérationnelle de la résolution 1706.

A défaut d'une intervention militaire légitime de la communauté internationale, certains, dont Bernard-Henri Lévy, ont énoncé la possibilité de soutenir (financièrement et matériellement) l'une des parties belligérantes<sup>4</sup> en faisant le calcul hasardeux que cela permettra, un tant soit peu et à court terme, de stabiliser la situation sur le terrain et de sécuriser les populations civiles : dans les faits, cela ne ferait que prolonger le conflit. En disant cela, on ne renvoie pas dos à dos les différentes parties : il est clairement établi que le gouvernement de Khartoum ainsi que les milices janjawid qu'il a armées, formées et télécommandées, portent la principale et première responsabilité des massacres de civils.

Pour toutes ces raisons la France doit immédiatement prendre des sanctions ciblées<sup>5</sup>, aussi bien politiques qu'économiques, même unilatéralement. Elles doivent viser non seulement les individus portant une grande responsabilité dans les massacres et déjà pointés par la Commission d'enquête des Nations unies ainsi que par la Cour pénale internationale, mais aussi le parti au pouvoir à Khartoum<sup>6</sup> qui ne cesse de bafouer les résolutions du Conseil de

---

<sup>3</sup> Haut représentant pour la PESC (politique étrangère et de sécurité commune).

<sup>4</sup> En l'occurrence les rebelles du SLA dirigés par Abdel Wahid Al Nur.

<sup>5</sup> Refus de visas, gel des avoirs, gel des relations commerciales avec les pouvoirs publics et le gouvernement de Khartoum, gel des investissements dans le secteur pétrolier soudanais

<sup>6</sup> Le Parti du Congrès National (PCN).

Sécurité<sup>7</sup>. La France se doit de ne pas banaliser ses relations diplomatiques et économiques avec des régimes responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En tant que Patrie des droits de l'homme, il lui incombe au contraire d'entraîner les autres membres de la communauté internationale, notamment ses partenaires européens, à peser sur le régime soudanais pour que celui-ci mette dès aujourd'hui un terme à sa politique de massacres systématiques, accepte de coopérer avec la MINUS et la CPI et commence à désarmer les Janjawid ; et que demain il négocie un nouvel accord de paix sur le Darfour<sup>8</sup> avec l'ensemble des factions rebelles et respecte enfin les engagements qu'il a souscrit dans le cadre de l'accord de paix avec les rebelles sudistes du SPLA<sup>9</sup>.

Les populations du Darfour ne peuvent pas attendre l'élection en France d'un nouveau Président et d'une nouvelle Assemblée, puis la mise en place d'un nouveau gouvernement. Au-delà des formules convenues, la France, par son Président et son ministre des Affaires étrangères, peut dès aujourd'hui rompre avec son attentisme coupable et mettre enfin ses actes au diapason de ses discours et de ses ambitions, au Conseil de Sécurité des Nations unies ainsi que lors du Conseil Européen des 23 et 24 avril. Quant aux candidats, media et société civile,<sup>10</sup> ils doivent veiller à ce qu'elle le fasse effectivement, avec persévérance et intégrité.

Jean-Etienne de Linarès, ACAT - Jean-Marie Fardeau, CCFD - Michel Roy, Secours catholique/Caritas France - Sharon Courtoux, Survie.

---

<sup>7</sup> Entrave à l'aide humanitaire, refus de désarmer les janjawid, violation de l'embargo sur les armes à destination du Darfour et de l'interdiction de survol offensif du Darfour, refus de coopérer avec la Cour Pénale Internationale et le Conseil des Droits de l'Homme, etc.,

<sup>8</sup> « Abuja + »

<sup>9</sup> Comprehensive Peace Agreement signé le 9 janvier 2005

<sup>10</sup> Urgence Darfour appelle notamment à signer une «Europétition» sur son site : [www.europetition-darfour.fr](http://www.europetition-darfour.fr)